

Allons-nous enrayer l'agonie des restaurants et des commerces?**Vincent Eschmann (PDC)****Réponse du Gouvernement**

Comme relevé par l'auteur de la question, les fermetures cumulées des restaurants mais également d'autres secteurs d'activité comme les fitness, prestataires de loisirs ou encore les cinémas mettent à mal notre économie locale.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a adapté à plusieurs reprises son système dédié au cas de rigueur pour apporter des solutions rapides, et si possible en évitant un excès de bureaucratie, aux entreprises durement touchées.

Ces adaptations ont été menées souvent dans l'urgence, suite aux changements également intervenus au niveau fédéral. Le dispositif mis en place a été initié dans le but d'amener des solutions rapides aux entreprises qui se trouvent confrontées à des problèmes de liquidités.

A ce jour, le Gouvernement tire un premier bilan positif du dispositif mis en place. Au 8 avril, ce sont plus de 12 millions de francs qui ont été acheminés aux entreprises et indépendants durement touchés par la crise. Le Service de l'économie et de l'emploi a ainsi instruit plus de 518 dossiers à ce jour, dont la moitié concerne les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Le traitement de ces dossiers a permis d'éviter ce que certains craignaient, à savoir les faillites en cascade dans le secteur de la restauration. Les principaux cas de faillites enregistrés jusqu'à présent dans le secteur concernent avant tout des établissements dont les difficultés étaient antérieures à la crise.

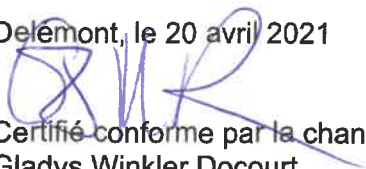
Le crédit supplémentaire de 50,186 millions, adopté à l'unanimité par le Parlement lors de sa séance du 31 mars dernier, permettra, en cas de prolongation des restrictions sanitaires qui pourraient encore toucher le secteur de la restauration, de prolonger le dispositif "cas de rigueur" en faveur des établissements qui devraient rester fermés.

Au yeux du Gouvernement, cette mesure, s'ajoutant aux autres dispositifs tels que la RHT et les APG doit permettre, pour les entreprises qui étaient viables avant la crise, de surmonter celle-ci et de pouvoir rouvrir dans les meilleures conditions dès que la possibilité leur en sera offerte.

D'autres aides ont également été prolongées par le Parlement dans le cadre du crédit supplémentaire validé. Elles concernent le soutien aux entreprises pour les tâches administratives, des aides pour la redéfinition du modèle économique, le soutien aux projets innovants de groupes d'entreprises ou d'associations professionnelles ou encore des mesures spécifiques de la promotion économique. Le Gouvernement n'entend pas proposer d'autres mesures dans l'immédiat.

Rappelons encore que le Service de l'économie et de l'emploi instruit les dossiers en étroite collaboration avec les offices des sports et de la culture, qui disposent également d'aides spécifiques.

Delémont, le 20 avril 2021



Certifié conforme par la chancelière d'Etat
Gladys Winkler Docourt